



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Protection Maternelle et Infantile (PMI) Les professionnels mobilisés défendent une revalorisation du régime indemnitaire

L'Assemblée Générale du 26 juin a permis aux personnels présents d'échanger sur la mise en œuvre du RIFSEEP – Régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions, de l'expertise et de l'engagement Professionnel –, des conditions de travail, de l'introduction des différents logiciels de recueil des données et de la future mise en œuvre de Doctolib.

RIFSEEP

Dans la perspective d'une sortie des décrets concernant les professions de la filière médico-sociale – attendue pour juillet 2018 – la CGT et la FSU avec les personnels concernés (puéricultrices, auxiliaires de puériculture, infirmières, sages-femmes, éducatrices de jeunes enfants) avaient interpellé la DRH afin d'ouvrir les négociations pour obtenir une revalorisation du régime indemnitaire de cette filière.

À ce jour, la DRH a répondu défavorablement à notre demande d'anticiper les négociations avec les agents sur ce sujet et cette posture a rencontré l'incompréhension de l'ensemble du personnel. Nos organisations syndicales sont elles aussi interrogatives quant à ce refus et continuent de solliciter un RDV pour la rentrée. Une revalorisation est légitime et elle est attendue pour l'ensemble du personnel de PMI du fait de la charge de travail, des conditions d'exercice mais aussi de l'engagement de ces professionnels. C'est pourquoi étant donné « la fin de non-recevoir » de la DRH vis à vis de nos demandes réitérées, une Assemblée Générale est programmée dès le 11 septembre 2018 après-midi.

Conditions de travail

Les personnels font le constat partagé de la forte augmentation de l'activité des personnels de PMI ou de PI face à un nombre de postes qui, lui, peine à être réévalué, avec des moyens en berne et l'absence d'un véritable pool de personnels volants (reconnu financièrement) capables de répondre correctement aux postes laissés vacants pour maladies, grossesses, etc.

Le personnel débordé par endroit fait un bilan négatif de l'impact de la gestion du logiciel NOVA qui est extrêmement chronophage pour le personnel et ce au détri-

ment de l'accueil du public ou du travail de prévention, qui complexifie les tâches et alourdit inutilement les journées et enfin éloigne des préoccupations inhérentes au métier.

Par ailleurs, l'introduction de Doctolib, qui comme son nom l'indique est destiné aux médecins libéraux, est une nouvelle attaque contre le service public puisqu'il vient remplacer des secrétariats pourtant formés spécifiquement à la demande médicale. Au-delà du fait qu'il s'adresse à un public qui maîtrise l'outil informatique, il dématérialise l'accueil. Doctolib ne remplacera jamais le manque de personnel, au fur et à mesure préféré à l'informatique.

Planification

Les nouvelles tâches des sages-femmes référentes, et la réorganisation d'octobre 2017 s'avèrent, comme nous l'avions prévu, porteuses d'un abandon progressif de certains modes d'intervention comme la VAD, et impliquent par endroit une répartition de certaines tâches de la référente à d'autres collègues ou plus simplement une disparition des temps de consultation. Par ailleurs, la gestion du personnel avec tout ce qui s'y affère ne s'improvise pas et cela peut être lourd et difficile pour certaines. Devant ces constats les collègues présentes ont décidé de se réunir de façon spécifique en amont de l'Assemblée Générale du 11 septembre 2018.

Nous appelons tous les personnels médicaux, de PMI, PI, CLAT, SMAPE, centre de planification, crèche départementale, MDA, CMPP, CEGGID, médecine du travail... à partager l'A.G. du Mardi 11 septembre 2018.

**Retrouvons-nous nombreux en Assemblée Générale
Mardi 11 septembre 2018 de 14 à 17h**

Hôtel du département salle A 1123 C

(Trois heures d'information syndicale ont été déposées par nos syndicats)